

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier comple	et le :		N° d'enregistrement :				
04/01/2023	19/01/20	123		2023-6679				
1. Intitulé du projet								
Sondage (s) de 100 m de profondeur/sol, re	cherche en eau soi	uterraine						
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)								
2.1 Personne physique								
Nom DAVID		PrénomJe	ean-Yves					
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	EARL DU CANAL							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DAVID Jean-Yves							
RCS / SIRET 9 5 0 0 5 2 3	5 7 0 0 0	1 5	Forme juridique					
Joiane	z à votre demar	nde l'anne	exe obligatoire r	o°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea c	u des seuils et crit Iimensionnement			2-2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous catégorie				seuils et critères de la catégorie				
	(Préciser les éven Forage d'une profe	ndeur sup	riques issues d'au t érieure à 50 m/sol	tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) pour le besoin en eau				
	IOTA	macar sap	erreure a 30 m, 30 m	pour le besoin en euu				
	4. Caractéristiqu	es général	es du projet					
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces én	oncées à l	a rubrique 8.1 du	formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent			and Charles and					
L'EARL DU CANAL veut réaliser un forage d' son site. Actuellement alimenté principalen								
l'exploitation bovine), il souhaite sécuriser s								
				-				
Le forage prévoit d'exploiter la nappe (174/ métamorphique dans le bassin versant de l				représentée par le « Socle				
		(,					
Le projet se situe à plus 35 m de tout bâtim	ent agricole et de t	toutes sour	ces de pollutions.					
Le forage fera 100 m de profondeur et sera	éguipé en tubage	plein et cré	pine sur toute sa lo	onqueur. Une cimentation de tête sera				
réalisée sur 100 m de profondeur à l'extrado								

4.2 Objectifs du projet L'EARL DU CANAL a pour projet de remplacer le prélèvement sur son ancien forage (appartenant au repreneur de son exploitation bovine) pour assurer la qualité de son eau domestique et le remplissage de ses pulvérisateurs. Le pétitionnaire a conservé 80 ha de céréales.
ll prévoit d'exploiter la nappe schisteuse de socle présente sur la zone à un débit de 2 m3/h, 0.5 m3/jour pour un prélèvement annuel de l'ordre de 150 m3/an. Le prélèvement ne sera pas augmenter.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet consiste en la foration d'un forage d'eau d'environ 100 m de profondeur (profondeur adaptée en cours de foration). Le forage sera équipé de tubages pleins/crépinés pour sécuriser l'ouvrage et permettre le prélèvement d'eau.
 1 - réalisation d'un ou plusieurs sondages de reconnaissance jusqu'à 100 mètres ou plus de profondeur 2 - si la ressource est avérée, équipement du forage en tubages pleins/crépinés en diamètre 140 mm. cf coupe fournie Mise en place de le tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadenassé) Débit (Qmax) obtenu après le développement de l'ouvrage 3 - Équipement de l'installation de pompage
Le forage sera réalisé par la société GEO-FOR qui exécutera les travaux de forage en respectant la norme AFNOR NFX10-999.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Dans sa phase d'exploitation ce forage prévoit d'exploiter la nappe (174AA06), selon le référentiel LISA et de prélever 150 m3/an avec un débit maximum de 2 m3/h.
Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 35 m de toute habitation. Le projet de forage est profond de 100 m et est équipé en tubages PVC pleins/crépinés.
Le forage fonctionnera grâce à l'électricité. Il n'y aura pas d'hydrocarbures stockés sur place. Seules des nuisances sonores et des vibrations pourront être constatées en phase travaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
code minier > 10 m						
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser eurs caractéristiques					
profondeur du forage	eurs caracteristiques	Valeur(s)				
débit de prélevement		2 m3/h				
		0.5 m3/jour 150 m3/an				
		1.555, a				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)						
d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 1 ° 4	13'15"19 Lat.47°27'42"77				
6 le haut mortier 44130 BLAIN	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)					
44 I SU BLAIN	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de					
Parcelle YD 62	l'annexe à l'article R. 122-2 du					
	code de l'environnement :					
	Point de départ :	'"_ Lat°'"_				
	Point d'arrivée : Long. °	'"_ Lat ° ' " _				
	Communes traversées :					
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	16				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X				
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	ation Out Non X				
environnementale ?		Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement	les					
différentes composantes de votre p	rojet et					
indiquez à quelle date il a été autor	isé ?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			à 1,04 Km : ZNIEFF DE TYPE 1 Identifiant : 520120036 Nom : RUISSEAU DU PERCHE, ANCIENNES SABLIERES DE LA PELLIAIS ET BOCAGE ENVIRONNANT. à 0,58 km : ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 520006612 Nom : FORET DE LA GROULAIE
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	

			à 440 m d'une zone humide
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			à 5,61 km : SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX Identifiant : FR5212005 Nom : Forêt de Gâvre
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Ce forage prévoit d'exploiter la nappe de fracturation dans les schistes et de prélever 150 m3/an avec un débit maximum de 2 m3/h. La qualité de l'eau ne sera pas perturbée car il n'y aura pas de rejet et les eaux ne pourront s'infiltrer via l'ouvrage grâce a une cimentation en profondeur 10 m. La simulation hydrodynamique indique un rabattement théorique nul à 21 m après 0.5 h de pompage à 2 m3/h avec T : 1e-4 et S : 1e-3.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Masse d'eau : FRGG015 - Bassin versant de la Vilaine Capacité d'alimentation de la nappe de l'ordre : pluie efficace de l'ordre de 80 mm (recharge faible) à 120 mm (recharge forte) source BRGM soit un rayon théorique d'alimentation max de l'ordre de 25 m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu natu	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	La zone d'implantation du forage se situe à 5,61 km de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au formulaire standard de données du site ne sera dégradé ou détruit.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Afin de préserver la qualité de l'eau des nappes souterraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage sera réalisée.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Seulement l'amené/repli du matériel de forage est concerné par cette rubrique. La foreuse sera amenée sur site et ramené après forage. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Le processus de forage engendre forcement du bruit. L'opération de forage durera entre 4h et 8h. IMPACT TEMPORAIRE

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Le fait de forer dans le sous-sol engendre effectivement des vibrations dans un périmètre de quelques mètres autour du forage pendant les travaux. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	La foreuse est motorisée, des émissions de gaz d'échappement sont a prévoir. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		L'eau de l'aquifère recherché peut jaillir hors du forage. Rejet de boues de forages en phase travaux. Boues non polluées épandues au sol. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		Boue (eau + roches broyées) seulement la phase travaux. Les eaux sont décantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées et décantées. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Les boues de forage sont des broyats de la roche initialement en place. Cette roche n'est pas polluée. IMPACT TEMPORAIRE (1 à 2 jrs)

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×			
6.2 Les incide approuvés				ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
La zone d'impl		itue à 5	5,61 km	de la zone Natura 2000 la plus proche, aucun habitat d'animaux inscrit au		
	eau ne sera pas perturk ır 10 m de profondeur.	oée car	il n'y a	ura pas de rejet et les eaux ne pourront pas s'infiltrer via l'ouvrage grâce aune		
Afin de préserv sera réalisée.	ver la qualité de l'eau d	es napp	oes sou	terraines, une cimentation de l'espace annulaire entre le terrain et le tubage		
De plus, l'essai nappe trop im		a de dé	éfinir ur	n débit critique permettant de ne pas créer un cône de rabattement de la		
	ation hydrodynamique			age et ainsi limité le rayon d'incidence sur la nappe d'eau souterraine. A ce COB - Puits unique) indique un rabattement nul à 21 m avec un pompage à 2		
Aucun autre forage ne situe dans l'aire d'influence du projet.						
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		
Oui	Non X Si oui, décri	vez ies	queis :			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

QUALITATIF

- margelle bétonnée de 3 m2
- couvercle béton cadenassé
- La tête de forage s'élèvera a 0.5 m au-dessus du terrain naturel
- cimentation sur 12 m de profondeur par injection sous pression par le bas
- Zone non épandable autour à moins de 35 m

QUANTITATIF

Substitution d'un prélevement sur un forage vers un autre.

Mise en place surveillance comptage pour suivi en cas de fuite.

Absence de prélevement d'eau sur le réseau AEP ("sous pression") pour distribuer l'eau potable à la population

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Il existe aucune source de pollution potentielle (sites BASIAS, BASOL), ni aucune espéce animale ou végétale d'importance remarquable, aucune zone Natura 2000, ni aucun monument historique, aucun patrimoine archéologique, ni aucun cimetière a proximité du projet.

L'impact du projet sur son environnement sera donc le suivant :

- pas d'impact sur la faune et la flore à proximité du forage
- peu d'impact sur les ouvrages les plus proches (autocontrôle pendant les essais de pompage).

Pas nécessité d'une évaluation environnementale

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent								
	Objet							
	9. Engagement et siç	inature						
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
Fait à	BLAIN	le, 04/01/2023						
Signature	- Ho							